

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du onze mars deux mil huit.

Convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement à chaque conseiller, pour la tenue d'une séance extraordinaire le seize mars deux mil huit à quinze heures.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Installation du Conseil Municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 4) Election des Adjoints au Maire
- 5) Election du représentant de la Commune à la Communauté Urbaine de Strasbourg

Le Maire

Eric AMIET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 MARS 2008**

Le dimanche seize mars deux mil huit à quinze heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement en la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrick WOLFF, doyen d'âge de l'assemblée, pour la tenue d'une séance extraordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le onze mars deux mil huit.

**Sont présents :**

Mr Eric AMIET, Mme Marlise JUNG, Mr Michel WARTEL, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Mr Maurice SAUM, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mr Laurent SCHLICHTER, Mme Elisabeth WEBER, Mr André MEHN, Mme Patricia WENDLING, Mr Christophe HODAPP, Mme Sylvie SCHWARTZ, Mr Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, Mr Jean-Philippe SCHOLL, Mme Laurence MEYER, Mr Olivier ARNAZ, Mme Véronique LAUTH, Mr Jean-Michel MARY, Mme Christelle HUSS, Mr Yves FRIEDLIN, Mme Martine ROSSIGNOL, Mr Christophe FRIESE, Mr Patrick WOLFF, Mme Solange AHNNE-LAMOUREUX, Mr Christian JACOB, Mme Claudine FERNIQUE-LECOCQ, membres.

-----

**Election du secrétaire**

Conformément à l'article L. 2547-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Marlise JUNG pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Marlise JUNG déclare accepter ces fonctions.

-----

Monsieur Jean-Daniel DOLLINGER, Directeur Général Des Services et Monsieur Jean-Pierre HABER, Directeur des Services Techniques, assistent à la séance, sur prescription de M. le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

-----

**Ouverture de la séance**

M. le Maire après appel nominal réalisé par Madame Marlise JUNG désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, constate que les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Le Maire déclare la séance ouverte à quinze heures zéro minute pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

## **1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Patrick WOLFF, doyen d'âge de l'Assemblée, fait lecture des résultats des élections municipales du 9 mars 2008 et fait procéder à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux, conformément aux résultats du scrutin, après une déclaration liminaire sur le déroulement des opérations électorales :

Mr Eric **AMIET**,  
Mme Marlise **JUNG**,  
Mr Michel **WARTEL**,  
Mme Marie-Laure **LAMOTHE**,  
Mr Maurice **SAUM**,  
Mme Evelyne **GINTER-MEHN**,  
Mr Laurent **SCHLICHTER**,  
Mme Elisabeth **WEBER**,  
Mr André **MEHN**,  
Mme Patricia **WENDLING**,  
Mr Christophe **HODAPP**,  
Mme Sylvie **SCHWARTZ**,  
Mr Jean-Luc **BROGER**,  
Mme Renée **PINGET-SUSTRANCK**,

Mr Jean-Philippe **SCHOLL**,  
Mme Laurence **MEYER**,  
Mr Olivier **ARNAZ**,  
Mme Véronique **LAUTH**,  
Mr Jean-Michel **MARY**,  
Mme Christelle **HUSS**,  
Mr Yves **FRIEDLIN**,  
Mme Martine **ROSSIGNOL**,  
Mr Christophe **FRIESE**,  
Mr Patrick **WOLFF**,  
Mme Solange **AHNNE-LAMOUREUX**,  
Mr Christian **JACOB**,  
Mme Claudine **FERNIQUE-LECOCQ**,

**Il déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.**

## **2) ELECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Patrick WOLFF, doyen d'âge de l'Assemblée, il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux conseillers se portent candidat : Monsieur Eric AMIET et Monsieur Patrick WOLFF.

Le bureau électoral est constitué par Messieurs Michel WARTEL et Olivier ARNAZ.

Après dépouillement des votes, le résultat est le suivant :

- Monsieur Eric AMIET : 23 voix  
- Monsieur Patrick WOLFF : 04 voix

**Monsieur Eric AMIET est proclamé Maire de la Commune.**

## **3) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **fixe le nombre d'Adjoints au Maire à quatre.**

## **4) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Suite au renouvellement de l'Assemblée Délibérante, il convient de procéder à la désignation des Adjoints au Maire.

La loi du 10 janvier 2007 a introduit de nouvelles modalités d'élection.

Auparavant, l'élection se déroulait selon un scrutin uninominal à trois tours. Il fallait donc que les Adjointes soient désignés successivement, ce qui déterminait automatiquement le rang dans le tableau.

Du fait des règles de parité hommes/femmes, l'élection doit à présent se faire sur liste, à la majorité absolue.

Le vote a lieu au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux listes se présentent :

**Liste 1** : Ensemble Poursuivons l'Elan

Mme Marlise JUNG

Mr Michel WARTEL

Mme Marie-Laure LAMOTHE

Mr Maurice SAUM

**Liste 2** : Engagement Détermination Expérience

Mr Patrick WOLFF

Mme Solange AHNNE-LAMOUREUX

Mr Christian JACOB

Mme Claudine FERNIQUE-LECOCQ

Le bureau électoral est constitué par Messieurs Michel WARTEL et Olivier ARNAZ.

Après dépouillement des votes, le résultat est le suivant :

Liste 1 : 23 voix

Liste 2 : 04 voix

- **Mme Marlise JUNG est proclamée Premier Maire-Adjoint**
- **Mr Michel WARTEL est proclamé Deuxième Maire-Adjoint**
- **Mme Marie-Laure LAMOTHE est proclamée Troisième Maire-Adjoint**
- **Mr Maurice SAUM est proclamé Quatrième Maire-Adjoint.**

#### **5) ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante que, conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant de l'intercommunalité se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires.

Le Commune de Wolfisheim, au terme des dispositions votées par la CUS, dispose d'un siège de représentant au Conseil Communautaire.

Il y a lieu de procéder à la désignation de celui-ci à bulletin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) et au scrutin majoritaire à trois tours le cas échéant.

Le Maire se porte candidat à cette fonction, ainsi que Monsieur Patrick WOLFF.

Le bureau électoral est constitué par Messieurs Michel WARTEL et Olivier ARNAZ.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur Eric AMIET : 23 voix

Monsieur Patrick WOLFF : 04 voix

**Monsieur Eric AMIET est proclamé représentant de la Commune au Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg.**

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à quinze heures quarante cinq minutes.

Approbation et signature du procès-verbal :

Le présent procès-verbal ayant été approuvé, après lecture faite, a été signé par les Membres suivants :

Les Adjoints :

Les Membres :

Affichage du compte-rendu sommaire :

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte-rendu de la séance du seize mars deux mil huit, comprenant les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance, a été affiché le vingt-cinq mars deux mil huit à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les  
Jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Eric AMIET